centre régional
auvergne-rhône-alpes
de l'information
géographique
CRAIG

Assemblée Générale - Séance en date du 3 mai 2021
Procès-verbal de réunion

Convoquée le 1er avril 2021, l'Assemblée Générale s'est réunie le 3 mai 2021 à 14h30 en visioconférence. Elle s'est terminée à 15h45.

Présidente de séance : Juliette JARRY, Vice-Présidente du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes

Secrétaire de séance : Frédéric DENEUX, Directeur du CRAIG

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Membres du GIP : (Voix délibérative)

- Juliette JARRY, Vice-Présidente du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes
- Jean-Yves FLOCHON, Vice-Président du départemental de l'Ain
- Jean-Paul VIGOUROUX, Conseiller départemental de la Haute-Loire
- Nathalie GARDES, Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération du Bassin Aurillac
- Michel BAISSAC, Conseiller communautaire de la Communauté d'Agglomération du Bassin Aurillac
- Jean-Pierre MAURY, Conseiller Communautaire Délégué au Numérique
- Dominique DESFORGES-DESAMIN, Conseiller communautaire de l'Agglomération Moulins Communauté
- Brigitte BENAT, Conseillère communautaire Agglomération du Puy-en-Velay
- Pierre BONNET, Conseiller communautaire de l'Agglomération Vichy Communauté
- Christian MELIS, Conseiller communautaire de l'Agglomération Riom Limagne et Volcans
- Fabrice LARUE, Vice-Président de l'Agglomération de Valence-Romans
- Denis LINGLIN, Conseiller communautaire de la Communauté d'Agglomération du Pays de Gex
- Jean-Yves PORTA, Conseiller métropolitain délégué de la Métropole de Grenoble
- Jean-Louis SOUBEYROUX, Conseiller communautaire délégué de l'Agglomération du Pays Voironnais
- Quentin PÂQUET, Conseiller communautaire délégué de Loire Forez Agglomération
- Jean-Pierre MAURY, Conseiller communautaire délégué de Montluçon Communauté
- Benoit GOURGAND, Directeur régional de l'Institut national de l'information géographique et forestière

Étaient excusés et ayant donné pouvoir pour la séance :

- Jérémie LACROIX, Vice-Président du Département de la Loire
- Elisabeth CELARD, Conseillère départementale de l'Isère
- Thierry KOVACS, Président de Vienne Condrieu Agglomération
- Blandine GALLIOT, Conseillère déléguée de Clermont - Auvergne – Métropole

Etaient excusés :

- Christian CHITO, Vice-Président du Conseil départemental de l'Allier
- Jean-Antoine MOINS, Vice-Président du Conseil départemental du Cantal
- David COSTON, Vice-Président de l'Agglomération Agglo Pays d'Issoire
- Marc CHASSAUBENE, Vice-Président de Saint-Etienne Métropole

Autres : (Voix consultative)

1. Magali LEROY, Agent comptable du CRAIG
2. Frédéric DENEUX, Directeur du CRAIG
3. Pierre VOLCKE, Responsable SIG du Département de l'Isère

Ordre du jour prévisionnel

1. **Répartition des droits statutaires** 3
2. **Rapport d'activité 2020** 3
3. **Compte financier 2020** 3
4. **Acquisitions de données** 4
5. **Locaux & Ressources humaines** 6
6. **Budget rectificatif 2021** 7

****

1. Répartition des droits statutaires

Pour information, les droits statutaires des membres du GIP restent inchangés par rapport à la dernière Assemblée générale en date du 11 janvier 2021.

La répartition des droits est la suivante :

	Membres	Droits statutaires
1	Région Auvergne - Rhône - Alpes*	35%
2	Dépt. 01	3%
3	Dépt. 03	3%
4	Dépt. 15	3%
5	Dépt. 38	3%
6	Dépt. 42	3%
7	Dépt. 43	3%
8	Dépt. 63	3%
9	Montluçon Communauté	2%
10	Moulins Communauté	2%
11	Vichy Communauté	2%
12	Clermont Auvergne Métropole	3%
13	Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac	2%
14	Communauté d'Agglomération du Puy en Velay	2%
15	Agglomération Riom Limagne Volcans	2%
16	Agglomération du Pays d'Issoire	2%
17	Agglomération de Valence Romans	3%
18	Saint-Etienne Métropole	3%
19	Grenoble Alpes Métropole	3%
20	Vienne Condrieu Agglomération	3%
21	Communauté du Pays Voironnais	3%
22	Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère	3%
23	Pays de Gex Agglo	3%
24	Loire Forez Agglomération	3%
25	IGN	3%
	TOTAL Général	**100%**

2. Rapport d'activité 2020

Le rapport d'activité 2020 est annexé au présent rapport. Les éléments seront présentés en séance.

3. Compte financier 2020

Le budget général du GIP en dépense toutes sections confondues se monte à 2 440 244,66 euros dont 43% en fonctionnement (la norme étant généralement de 70%) et 57% en investissement.
L'exercice est clôturé par un excédent de 81 256,88 euros supérieur aux prévisions et génère un apport au fonds de roulement de 59 983 euros. La trésorerie se stabilise en fin d'exercice à 501 685,21 euros dû au report en 2021 de plusieurs factures relatives à des marchés en cours.

Le mode de financement du GIP permet d'assumer une montée conséquente des charges d'investissement : 1 393 500,25 euros exécutés en 2020 contre 918 374, 48 en 2019.

Pour les détails, le rapport de l'agent comptable et ses annexes sont annexés au présent rapport. Les éléments seront présentés en séance.

Décision proposée
- Approuver le compte financier tel qu'il est présenté en annexe du présent rapport.

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité par l'Assemblée Générale.

4. Acquisitions de données

- **Données Altimétriques LiDAR**

Dans le cadre du projet national qui prévoit la couverture du territoire national par un lever LiDAR de Haute Densité (HD), le département de l'Isère va être couvert dans son ensemble entre le 15 avril et le 15 octobre 2021 par deux prestataires que l'IGN a retenu dans le cadre d'appel d'offres.

Sur ce département et comme évoqué à l'occasion de la dernière Assemblée générale en date du 11 janvier 2021 un projet de convention de coopération rassemblant la Direction Départementale des Territoires de l'Isère (DDT38), le Département de l'Isère, la METRO, l'ONF, l'IGN, et le CRAIG ayant pour objectif de confier à l'IGN, en contrepartie d'un financement de 300k€) la réalisation d'une série de traitement des données pour répondre à des enjeux dans le domaine des risques naturels (inondation, avalanches, chutes de blocs, crues torrentielles, mouvements de terrain…) qui nécessitent une cartographie fine de la topographie obtenue le traitement de données LiDAR. A l'issue du projet, le CRAIG devait assurer la diffusion en open data de ces données publiques.

Le 8 avril 2021, l'IGN a fait savoir aux partenaires du projet qu'il ne serait pas en mesure de tenir les délais demandés par les partenaires du projet et qu'il renoncé à assurer la maîtrise d'œuvre du projet. Toutefois, l'IGN a fait savoir qu'il s'engagerait à faire tout son possible pour assurer les acquisitions LiDAR prévues sur l'Isère dans le cadre du projet national dès que possible, avec une livraison des fichiers auprès des partenaires au plus tard le 1er novembre 2021.

Suite à cette décision les partenaires du projet ont sollicité le CRAIG pour assurer les traitements utiles aux partenaires. Après échange les partenaires ont convenu qu'une convention de groupement de commande pourrait être mise en œuvre ayant pour objectif de choisir conjointement un prestataire pour réaliser les travaux souhaités. La coordination du groupement de commande serait assurée par le CRAIG pour procéder, dans le respect de la règlementation en vigueur, à la gestion de l'ensemble des opérations liées à la procédure de passation et d'exécution des marchés ou accords-cadres au nom et pour le compte des membres du groupement.

Dans ce cadre, les missions du coordonnateur seraient notamment les suivantes :

- Définir les prescriptions techniques et les critères d'analyse des offres des marchés, en concertation avec les partenaires et mettre en œuvre la procédure de passation ;
- Elaborer et soumettre les dossiers de consultation des entreprises aux partenaires pour validation préalable ;
- Etablir et transmettre aux organes de publication les avis d'appel public à la concurrence ;
- Publier le dossier de consultation des entreprises ;
- Réceptionner les candidatures et les offres ;

- Assurer la préparation et l'organisation matérielle des opérations d'analyse des candidatures et des offres initiales ;
- Analyser les candidatures et les offres ainsi qu'assurer le classement des offres ;
- …

Une indemnisation du coordonnateur sera prévue pour couvrir les frais engagés par le CRAIG et le temps consacré au projet sur la base d'un montant forfaitaire.

Le Département de l'Isère, en tant que membre du GIP pourra opter, s'il le souhaite, pour une subvention directe auprès du GIP, le CRAIG appliquant l'ensemble des règles du code des marchés publics pour répondre aux besoins exprimés par le Département.

Zone d'exécution : 7 800 km² avec un secteur prioritaire (secteur rouge)

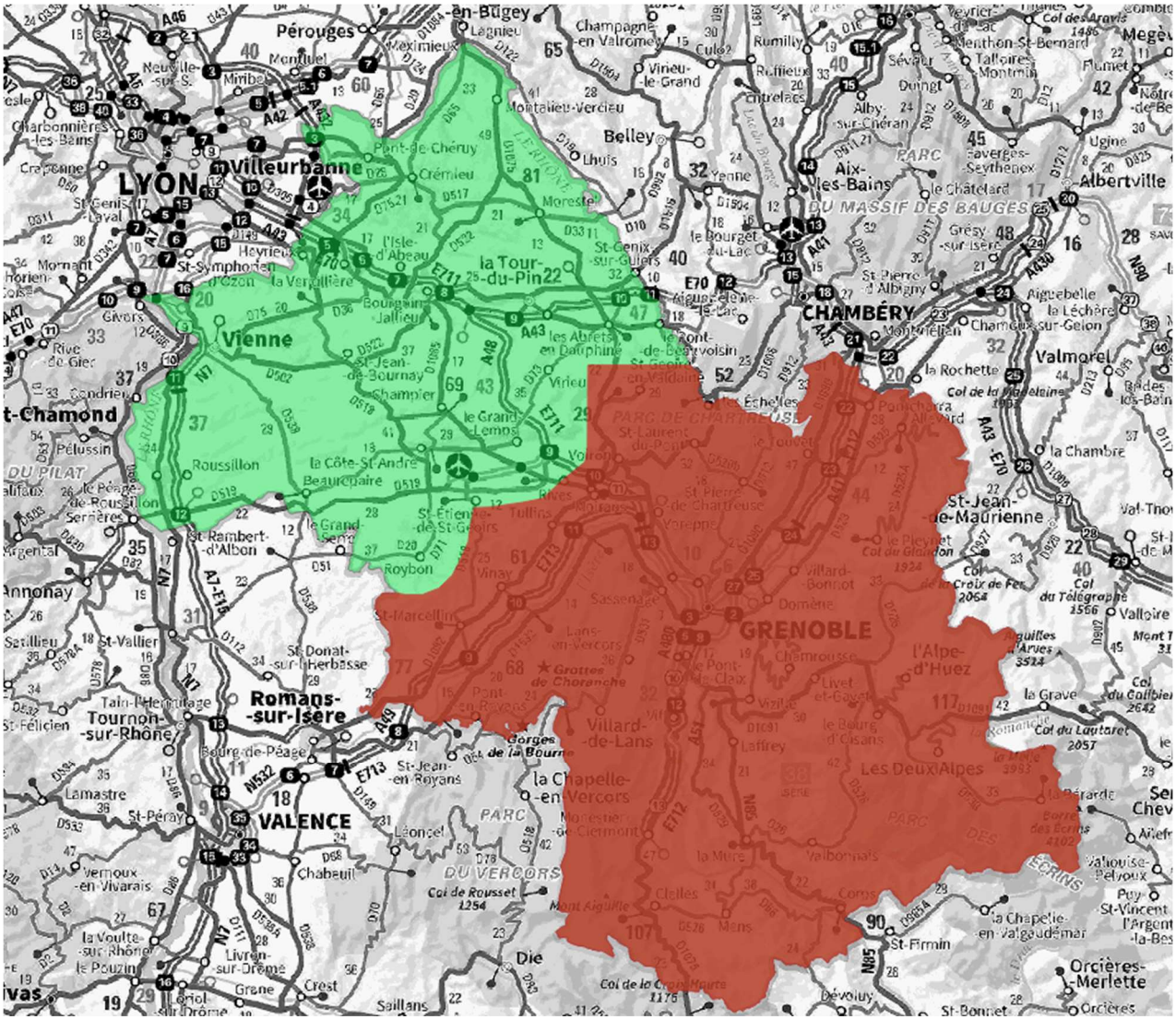

Le financement est apporté par les différents partenaires et n'implique aucun apport financier de la part du CRAIG.

Décisions proposées
- Approuver et autoriser le CRAIG à signer une convention de groupement de commande - Autoriser le CRAIG à lancer la procédure d'appel d'offres et à signer le marché avec le prestataire sélectionné.

Les propositions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité par l'Assemblée Générale.

5. Locaux & Ressources humaines

5.1 Locaux

Depuis juillet 2013, le CRAIG est hébergé au sein du Data Center de Clermont Auvergne Université en contrepartie d'une redevance annuelle de 20 000 €. L'Université Clermont Auvergne (UCA) souhaite résilier la convention d'occupation des locaux signée entre l'UCA et le CRAIG à compter du 1er septembre 2021.

En plus de la location d'espaces de bureaux, cette convention permettait au CRAIG d'avoir accès aux services suivants :

- Accès aux espaces communs et équipements de travail (salles de réunion, équipement de visioconférence, photocopieurs, …),
- Un accès internet via connexion filaire au réseau local et au réseau wifi,
- La mise à disposition d'une ligne et d'un poste téléphonique par agents et services associés,
- Un emplacement réservé sur le parking,
- Le nettoyage et l'entretien des locaux,
- La fourniture des énergies et fluides,
- La collecte et le traitement des déchets,
- …

Compte-tenu de la forte demande d'espaces de bureaux sur la Métropole de Clermont, le CRAIG a pris contact avec les services de l'Université Clermont Auvergne, la Région Auvergne - Rhône - Alpes et des agences immobilières pour trouver un espace de bureaux répondant aux besoins du CRAIG.

A la date de rédaction du présent rapport deux options sont retenues :

- Une option Hôtel de Région (antenne de Clermont-Ferrand)
- Une option au sein du quartier d'affaires du Zénith à Aubière

Dans les deux cas, des frais sont à prévoir :

- Frais de déménagement
- Accès internet sécurisé & interconnexion Lan to Lan 1 Gbps
- Aménagement des bureaux et local informatique (option 2)
- Divers (frais d'agence, énergies et fluides, surveillance…)

Décision proposée
- Autoriser le CRAIG à signer les différents contrats/conventions et dépenses afférentes en vue du déménagement du CRAIG dans de nouveaux locaux

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité par l'Assemblée Générale.

5.2 Ressources Humaines :

- Recrutement

Pour répondre notamment aux besoins exprimés sur le Département de l'Isère, il est proposé le recrutement d'un chargé de projets pour assurer le suivi du marché et des travaux connexes. En outre, ce chargé de mission pourra prendre en charge une partie des marchés en cours relatifs à des acquisitions LiDAR. Ce poste est proposé pour une durée d'un an et financé pour partie par les partenaires du projet Isère. A l'issue de la période d'un an et si le candidat répond de manière satisfaisante aux besoins, il pourra lui être proposé d'être renouvelé pour assurer le suivi d'autres dossiers tels que la valorisation des données altimétriques, l'adressage ou l'animation de communautés de travail…

- Carte ticket restaurant

Pour faire suite à la fermeture des restaurants universitaires pour lesquels une participation du CRAIG aux repas avait été mise en place et dans l'optique du déménagement futur qui ne permettra plus aux agents du CRAIG de bénéficier des restaurants universitaires il est proposé la possibilité aux agents de disposer d'une carte ticket restaurant. Le prix proposé par repas et par jour travaillé serait de 8€ dont 50% serait pris en charge par le CRAIG.

Décisions proposées
- Approuver le recrutement d'un poste de Chargé de projet pour une durée d'un an renouvelable - Approuver les modalités de mise en place d'une carte ticket restaurant pour les agents du CRAIG

Les propositions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité par l'Assemblée Générale.

6. Budget rectificatif 2021

6.1 Fonctionnement - Dépenses

- Charges pour ordre

Au niveau des dépenses de fonctionnement les principales modifications concernent des opérations d'ordre relatif à l'amortissement de certaines données acquises par le CRAIG qui ont été sous estimées dans le cadre de l'élaboration du budget initial pour un montant de 50 000 €.

- Charges de personnel

Un réajustement est proposé à la hausse en vue du recrutement d'un chargé de projet pour un montant charges et taxe sur salaire compris de 27 710 € (cf. §5).

- Autres charges de fonctionnement

11 500 € supplémentaires ont été inscrits en autres charges pour couvrir certaines dépenses inhérentes au déménagement du CRAIG dans de nouveaux locaux (Frais de déménagement, mise en place d'un accès internet sécurisé et interconnexion Lan to Lan 1Gbps, assurances, énergies et fluides, …)

6.2 Fonctionnement - Dépenses

Concernant les recettes de fonctionnement des réajustements à hauteur de 28 500 € sont proposés pour faire suite à des modifications apportées sur différents dossiers de cofinancement FEDER et de nouvelles recettes qui seront générées sur certains projets (ex : LiDAR Isère – indemnisation du coordinateur du groupement de commande) et l'adhésion de nouveaux partenaires au CRAIG.

6.3 Investissement – Dépenses

Pour faire suite notamment à la gratuité des données IGN et l'attribution de différents marchés dont les montants sont inférieurs aux prévisions, un réajustement à la baisse est proposé pour un montant total de 23 600 €.

6.4 Investissement - Recettes

Un réajustement à la hausse est proposé pour un montant de 35 750 € qui tient compte des coûts évités du fait de la gratuité des données IGN et des coûts non prévus au budget initial relatifs au traitement des données LiDAR sur le département de l'Isère.

Le résultat estimé en fin d'exercice a été recalculé est passe à 35 800 €.

Les éléments du budget rectificatifs sont annexés au présent rapport.

Décision proposée
- Approuver le budget rectificatif tel que présenté dans le rapport

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité par l'Assemblée Générale.

Pour le Président du CRAIG

Juliette JARRY
Vice-Présidente du Conseil régional
Auvergne-Rhône-Alpes

Le secrétaire de séance

Frédéric DENEUX
Directeur du GIP